



DOSSIER
D'INSCRIPTION
SAISON 2026 - 2027

Association **Académie de Sabre Laser – SQY**
Centre Sportif Les Pyramides
4 mail de Schenefeld
78960 Voisins-le-Bretonneux
aslsqy@gmail.com
Tél. : 07 86 95 15 52
linktr.ee/aslsqy

Association Loi 1901 n° W784004836
SIRET : 817884778 00025 – Code APE : 8551Z

ADHÉRENT – INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Lieu de naissance :
Genre : ☐ F ☐ M ☐ Autre	Latéralité : ☐ Droitier ☐ Gaucher
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
E-mail (en capitales) :	
En cas d'urgence, contacter :	N° Portable :
Traitement médical à connaître (en cas d'urgence) :	
Besoin d'une attestation d'inscription (pour les CE par exemple) : ☐ Oui ☐ Non	

RESPONSABLE LÉGAL (LE CAS ÉCHÉANT)

Identité et coordonnées :	
NOM :	Prénom :
Téléphone :	
E-mail (en capitales) :	
Autorisation du responsable légal :	
J'autorise les enseignants diplômés et les responsables de l'Académie de Sabre Laser – SQY à prendre toutes les dispositions médicales pour faire soigner l'adhérent identifié ci-avant en cas de nécessité : ☐ Oui ☐ Non	

DROIT À L'IMAGE

Par la présente adhésion, j'autorise l'Académie de Sabre Laser – SQY à utiliser les photos (prises lors des compétitions ou dans l'enceinte des structures sportives et lieux de pratiques) sur lesquelles je (cas de l'adhérent) ou mon enfant (cas du responsable légal) figure, ainsi que les classements issus des compétitions de l'ASL-FFE, dans des publications de supports de communication de l'Académie de Sabre Laser – SQY. Les photos pourront être publiées sur support papier, sur le site internet de l'association et / ou sur les réseaux sociaux de l'association. Les informations recueillies ne seront ni cédées ni vendues à des tiers.

☐ Oui ☐ Non

RESPONSABILITÉ DE L'ACADÉMIE DE SABRE LASER – SQY

L'Académie de Sabre Laser – SQY **décline toute responsabilité** en cas d'accident impliquant la responsabilité civile de l'adhérent en dehors de la salle d'entraînement, et en dehors des horaires des cours. L'enfant mineur doit être déposé et récupéré **dans** la salle d'entraînement. L'Académie de Sabre Laser – SQY **décline toute responsabilité** en cas de perte ou de vol d'effets personnels survenus dans l'enceinte des lieux de pratique mentionnés dans la section « Cours et horaires ».

COURS ET HORAIRES DE LA SAISON 2026 – 2027

REPRISE LE LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

COURS	HORAIRE	LIEU	COURS CHOISI(S) :
Cours technique Débutants et confirmés – adultes à partir de 15 ans	Lundi : 20h00 – 21h00	Centre sportif Les Pyramides 4 mail de Schenefeld 78960 Voisins-le-Bretonneux	☐ Inscription
Cours de combat chorégraphié Débutants et confirmés – adultes à partir de 15 ans	Lundi : 21h00 – 22h30	Centre sportif Les Pyramides 4 mail de Schenefeld 78960 Voisins-le-Bretonneux	☐ Inscription
Cours de combat sportif en arène (entraînement aux compétitions) Confirmés – 1 an de pratique minimum – adultes à partir de 15 ans	Mardi : 20h30 – 22h30	Gymnase Alain Colas 2 boulevard Descartes 78180 Montigny-le-Bretonneux	☐ Inscription
Cours de combat sportif Débutants et confirmés – adultes à partir de 15 ans	Jeudi : 19h00 – 20h30	Gymnase Alain Colas 2 boulevard Descartes 78180 Montigny-le-Bretonneux	☐ Inscription
Cours de combat chorégraphié (création d'une chorégraphie) Confirmés – 1 an de pratique minimum – adultes à partir de 15 ans	Vendredi : 20h00 – 22h00	Maison de la danse Marcel Guillon Place Marcel Guillon 78180 Montigny-le-bretonneux	☐ Inscription
Cours de combat chorégraphié enfants Débutants et confirmés – enfants à partir de 11 ans	Samedi : 16h00 – 17h15	Dojo du Parc des Sports Maurice Laure rue de Port Royal 78960 Voisins-le-Bretonneux	☐ Inscription
Cours de combat sportif enfants Débutants et confirmés – enfants à partir de 11 ans	Samedi : 17h15 – 18h30	Dojo du Parc des Sports Maurice Laure rue de Port Royal 78960 Voisins-le-Bretonneux	☐ Inscription
Cours particulier à la demande réservé aux adhérents	Samedi : 18h30 – 19h15 19h15 – 20h00	Dojo du Parc des Sports Maurice Laure rue de Port Royal 78960 Voisins-le-Bretonneux	

Les dimensions des salles de pratique imposent un nombre maximum de participants à chaque cours : aucune adhésion ne sera validée par le club une fois ces limites atteintes.

Les adhérents s'engagent à venir uniquement aux cours auxquels ils sont inscrits. Ils s'engagent également à prévenir les enseignants en cas d'absence à un cours **le plus tôt possible**, pour permettre d'élaborer les cours en fonction du nombre de pratiquants et conserver un niveau de qualité satisfaisant pour toutes et tous.

Les adhérents s'engagent à recharger eux-mêmes leur sabre laser ; **les chargeurs ne seront pas fournis par le club.**

Pour des raisons de sécurité, l'enseignant se réserve le droit de refuser l'accès aux cours aux adhérents qui n'auraient pas une tenue de sport adaptée à la pratique.

Attention : pas de cours pendant les vacances scolaires !

Le Bureau de l'Académie de Sabre Laser - SQY se réserve le droit d'annuler un cours si la sécurité des pratiquants n'est pas garantie.

COTISATION 2026 – 2027

La cotisation est due annuellement (septembre à juin) pour toute inscription à l'Académie.

- Tarif annuel pour un cours adultes d'1h00 : 250 €
- Tarif annuel pour un cours adultes d'1h30 ou 2h00 : 300 €
- Tarif annuel pour un cours enfants d'1h15 : 225 €
- Tarif annuel pour un cours supplémentaire après le premier : + 75 €
- Tarif annuel pour le deuxième cours supplémentaire : + 60 €
- Tarif annuel pour les cours supplémentaires suivants le deuxième cours supplémentaire : + 50 €
- Tarif d'un cours particulier de 45 minutes (à la demande) : 45 €

En cas d'inscription à plusieurs cours, le montant de la cotisation est calculé sur la base du tarif le plus élevé. Par exemple, le tarif pour une inscription à un cours d'1h00 et un cours d'1h30 est de 375 €.

Ces tarifs incluent la licence et le passeport compétition.

Le règlement du **cours particulier** devra être effectué **au plus tard une semaine avant la date du cours**. À défaut de paiement dans ce délai, le cours sera annulé. Il peut être effectué par chèque à l'ordre « **Académie de Sabre Laser – SQY** », ou par virement avec l'intitulé suivant "**NOM PRENOM 26 27 cours particulier** " (RIB fourni sur demande).

MONTANT DE LA COTISATION DE L'ADHÉRENT POUR LA SAISON EN COURS :

Règlement par chèque(s) à l'ordre de « **Académie de Sabre Laser – SQY** ».

Possibilité de régler en 3 mensualités : encaissement des chèques début **octobre**, début **décembre** et début **février** de la saison en cours.

OU règlement par virement possible seulement si la cotisation est réglée en un seul versement avec l'intitulé suivant "**NOM PRENOM 26 27 cours**"

Le RIB de l'association sera transmis sur demande aux personnes souhaitant effectuer un virement bancaire.

L'Académie de Sabre Laser – SQY ne procédera à aucun remboursement en cours d'année après l'inscription définitive.

LOCATION DE MATÉRIEL 2026 – 2027

La location de matériel (sabre laser et protections) est valable pour la saison en cours (septembre à juin).

- **Pack chorégraphique / technique** : 50 €
1 sabre + 1 lame
caution : 100 €
- **Pack combat base** : 80 €
1 sabre + 1 lame + 1 masque d'escrime + gants de protection
caution : 200 €
- **Pack combat compétition (en fonction des disponibilités)** : 10 € / jour
(20 € par jour si le compétiteur prend les deux)
1 plastron ou 1 protection occipitale
caution : 40 € par article

Un contrat de location sera établi lors de la remise du matériel pour attester de l'état du matériel à sa remise.

MONTANT DE LA LOCATION POUR LA SAISON EN COURS :

Règlement par chèques à l'ordre de « **Académie de Sabre Laser – SQY** » : 1 chèque pour la location et 1 chèque pour la caution.

Règlement par virement possible uniquement pour la location avec l'intitulé suivant : "**NOM PRENOM 26 27 location**" (pour la caution, seulement par chèque). En cas de virement pour la cotisation et pour la location, les deux virements doivent être distincts.

Tout adhérent n'ayant pas rendu le matériel emprunté à la fin de la saison sportive verra son chèque de caution encaissé.

DOCUMENT MÉDICAL À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Le tableau ci-dessous indique la nature du document médical à fournir lors de l'inscription, selon la situation de l'adhérent. **Ce document, dûment complété, devra obligatoirement être remis lors de l'inscription. En cas de non-respect, la licence ne sera pas délivrée et l'accès à la salle d'entraînement sera refusé.**

	NOUVEL ADHÉRENT	RÉINSCRIPTION
Mineurs	ATTESTATION MÉDICALE <u>OU</u> CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE Remplir le « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur », puis : - Si toutes les réponses sont négatives , fournir l'« Attestation de santé pour les mineurs » ; - Si au moins une réponse est positive , fournir obligatoirement un certificat médical . Pour les mineurs devenant majeurs pendant la saison sportive, un certificat d'absence de contre-indication est demandé au moment de la première prise de licence en tant que majeur.	
Majeurs non vétérans (moins de 40 ans durant la saison en cours)	CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE La 1 ^{re} délivrance d'une licence nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la demande d'inscription, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition .	CERTIFICAT MÉDICAL <u>OU</u> ATTESTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE Pour le renouvellement de licence, l'adhérent renseigne le questionnaire de santé correspondant (formulaire Cerfa QS SPORT), pendant les deux années consécutives à l'obtention du dernier certificat médical fourni puis : - Si toutes les réponses sont négatives : fournir une attestation médicale (modèle disponible auprès du club) dûment complétée et signée ; - Si au moins une réponse est positive : fournir obligatoirement un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition . Un certificat médical est demandé tous les trois ans.
Majeurs vétérans de moins de 60 ans (entre 40 et 59 ans durant la saison en cours)	CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE VÉTÉRAN OBLIGATOIRE La 1 ^{re} délivrance d'une licence nécessite la production d'un certificat médical spécifique vétéran datant de moins d'un an au jour de la demande d'inscription, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition . Ce certificat médical doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires.	CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE VÉTÉRAN <u>OU</u> ATTESTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE Le certificat médical spécifique vétéran doit être rempli tous les 3 ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires. Les années où le certificat médical n'est pas exigé, l'adhérent renseigne le questionnaire de santé correspondant (formulaire Cerfa QS SPORT), puis : - Si toutes les réponses sont négatives : fournir une attestation médicale (modèle disponible auprès du club) dûment complétée et signée ; - Si au moins une réponse est positive : fournir obligatoirement un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition .
Majeurs vétérans de 60 ans ou plus durant la saison en cours	CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE VÉTÉRAN OBLIGATOIRE Le certificat médical spécifique vétéran doit être rempli tous les ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires.	

DOCUMENT MÉDICAL À FOURNIR PAR L'ADHÉRENT POUR LA SAISON EN COURS :☐ Aucun☐ Attestation médicale☐ Certificat médical

Tous les documents (certificat médical standard, questionnaires de santé et attestation pour les mineurs, auto-questionnaire de santé, certificat médical spécifique vétérans) sont téléchargeable sur le site :

<https://www.ffescrime.fr/je-suis-en-club/dirigeants/certificats-medicaux-et-surclassements/>

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT OU DU RESPONSABLE LÉGAL

Je déclare exacts les renseignements que j'ai indiqués dans ce dossier d'inscription après avoir pris connaissance des informations fournies. J'atteste avoir pris connaissance des règlements de la FFE en vigueur et de la Charte d'éthique et de déontologie, et m'engage à les respecter (documents consultables et téléchargeables sur le site internet : <https://www.ffescrime.fr/protéger-et-prevenir/charte-ethique-et-deontologie/>).

Fait à le

Signature de l'adhérent ou du responsable légal :

